

MONTCUQ le 2 février 2012

ASSOCIATION « POINTS D 'EAU »  
Les membres du Conseil d 'Administration

à

Monsieur Guy LAGARDE  
Maire de MONTCUQ

Objet: destruction de la Chapelle Saint Jean de la Rivière

Monsieur le Maire,

Nous attirons votre attention sur une rumeur persistante, concernant la destruction de la Chapelle Saint Jean. A plusieurs reprises nous avons entendu quelques personnes répéter, citant vos paroles « on ne peut rien faire, parce que la chapelle n'était pas répertoriée ». Cette affirmation n'est pas exacte.

Nous voulons par ce courrier, vous apporter les précisions qui vous manquent.

Certes, cet édifice n'a pas été classé « Monuments Historiques », mais, comme vous le savez, il est mentionné dans plusieurs documents d'archives, il a fait l'objet de sujets de DESS, il est référencé sur les plans cadastraux, sur les cartes d'État Major des Armées (il y a quelques mois, Mme MEYNEN a renseigné des militaires, qui étaient à la recherche de ces vestiges). Et surtout, **il est dûment inscrit à l'inventaire du Patrimoine Midi Pyrénées** (dans GOOGLE tapez: « patrimoine Midi Pyrénées MONTCUQ Lot » pour vérifier).

Dans un livre, publié récemment, intitulé: « Archives de Pierres, Églises du Moyen Age dans le LOT, Éditions SYLVANA, cette chapelle, même en mauvais état, a retenu l'attention des architectes, auteurs de ce livre.

Cette destruction, **faisant suite à d'autres, elles aussi récentes**, ayant porté une atteinte irréversible à notre Patrimoine Local, nous n'allons pas rester les bras croisés, nous allons dans un premier temps prendre contact avec Messieurs BRU, SERAPHIN, et SCHELLES. Ce sont les architectes qui ont inscrit Saint Jean de la Rivière à l'inventaire du Patrimoine.

Nous tenons, à vous assurer de notre détermination, de mettre tout en œuvre, pour que vous, « pouvoirs publics » et « instances administratives », réagissiez, afin que soit faite toute la lumière sur cette sombre et déplorable affaire. Nous voudrions, concernant les permis de démolition, que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour que, à l'avenir, cette situation ne puisse se reproduire.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre entière mobilisation autour de ce qui constitue « le petit patrimoine » et acceptez l'expression de notre sincère considération.

Pour les membres du Conseil d'Administration:

La secrétaire: